QUESTION UIT-R 221/7

Bandes de fréquences préférées et critères de protection pour
les observations du service de recherche spatiale (passive)

(1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que l'utilisation d'engins spatiaux pour les observations du service de recherche spatiale (passive) est assujettie à certaines contraintes;

*b)* que les observations du service de recherche spatiale (passive) peuvent être effectuées dans les mêmes bandes de fréquences que celles qui sont utilisées pour les observations passives effectuées à partir du sol;

*c)* qu'à l'heure actuelle, les critères de protection des systèmes du service de recherche spatiale (passive) n'ont pas été déterminés,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1Quelles sont les caractéristiques techniques et d'exploitation types des systèmes d'observation du service de recherche spatiale (passive)?

2Quelles sont les bandes de fréquences préférées pour les observations du service de recherche spatiale (passive)?

3 Quels sont les critères de protection applicables aux observations du service de recherche spatiale (passive)?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2